



Le site www.fnapaef.fr

Les forums www.canalfnapaef.fr

FICHE D'INFORMATION FNAPAEF

COMMENT CHOISIR UN EHPAD ?

On peut se poser la question de savoir à quels critères se fier pour choisir une structure d'accueil.

Le plus important, pour bien commencer, c'est d'avoir un dialogue avec la personne concernée. C'est le futur résident qui, dans toute la mesure du possible doit faire son choix. Il s'agit alors d'observer des critères par rapport aux attentes du futur résident.

Cela peut être intéressant de faire une ou plusieurs visites de découverte, accompagné par une personne qui ne sera pas impliquée émotionnellement.

Pour ne pas se laisser abuser par un « effet vitrine » et certains établissements excellent dans ce genre, il y a de nombreux critères à observer, prenons-en quelques-uns :

- L'ambiance générale est la première chose qui peut être ressentie, l'état des résidents, l'amabilité des personnels.
- Le ratio du personnel pour les soins, il convient qu'il y en ait au moins 5 pour 10 résidents. Voir aussi qui fait la distribution des médicaments.
- La personne peut-elle faire appel à son médecin traitant sans que cela entraîne des complications administratives décourageantes.
- L'ensemble du personnel a-t-il reçu une formation à la bientraitance et à l'évolution des maladies cognitives.
- La cuisine se fait-elle sur place ?
- Qu'en est-il des animations, qui les fait et en quoi consistent-elles ?
- Y-a-t-il un accompagnement de fin de vie et une équipe de soins palliatifs ?
- Ya-t-il un CVS, conseil de la vie sociale effectif, peut-on consulter les comptes rendus du CVS et contacter son président et les élus des résidents et des familles ? Ce point est très important, car il traduit le respect ou non de la vie citoyenne, de la représentation des usagers et de la liberté d'expression acceptée par une direction et son équipe.
- Comment est organisé le dialogue entre les professionnels, les résidents et les familles ?
- Y-a-t-il des horaires de visites qui peuvent quelquefois être étonnants.

On peut s'intéresser encore :

- au téléphone,
- à la connexion internet,
- à la distribution du courrier,
- à l'aménagement des lieux compte tenu des handicaps,
- à la surface des chambres,
- à la possibilité de changer de chambre, ou d'apporter ses meubles,
- à l'état des sanitaires,
- etc...

Et dans tous les cas, il convient de lire attentivement le contrat de séjour (vous pouvez consulter notre fiche sur le contrat de séjour) et le règlement de fonctionnement de l'établissement.



Le site www.fnapaef.fr

Les forums www.canalfnapaef.fr